



Réforme des Corps et Carrières

Commission de Suivi

Réunion du lundi 30 juin 2008

Cher(e)s Collègues,

Depuis la réalisation du protocole d'accord de juin 2004, dont Alliance Police Nationale a été signataire, une commission de suivi doit théoriquement se réunir deux fois par an au moins, sous la présidence du Directeur Général de la Police Nationale.

Cette commission est chargée de vérifier la bonne application du protocole. Y assistent les Secrétaires Généraux des syndicats signataires.

ALLIANCE Police Nationale était demandeur de cette réunion dont le calendrier n'était plus respecté.

Par la voix de son Secrétaire Général, Jean Claude DELAGE, Alliance Police Nationale* a demandé et attiré l'attention avec force sur les points suivants non réglés :

- Les effectifs de la Police Nationale : la délinquance est bien présente et il serait mauvais de diminuer les effectifs de la Police Nationale, à l'instar de l'armée, au risque de ne pas atteindre les objectifs et les résultats demandés aux personnels. Alors que le protocole d'accord prévoit une augmentation des effectifs du CEA de 2004 à 2012 (fin de plan), il serait incompréhensible de voir une diminution des effectifs au moment où se créent les UTEQ et les Compagnies de Sécurisation...
- Pouvoir d'achat : Revalorisation de l'allocation de maîtrise, de l'ISSP, grille des indices « plancher » des Gardiens de la Paix.
- Règlement du paiement des heures supplémentaires au choix des fonctionnaires concernés (paiement, compte épargne retraite...).
- Fidélisation avec des mesures d'accompagnement en Ile de France et ailleurs.
- Accès aux effectifs de fonctionnement annuel (EDFA).
- Dénomination du grade sommital.
- Etude pour la création de primes de métier et réfléchir à un nouvel élan indiciaire.

Dans la discussion générale, Alliance Police Nationale a demandé également :

- Un état des postes à responsabilité, dans les différentes directions, occupés par des Brigadiers Majors et des Majors RULP ;
- Face à un taux d'encadrement non atteint en Ile de France, qu'une réflexion soit engagée pour la nomination Brigadier de « faisant-fonctions » ;
- Que la prime aux résultats soit pérennisée (25 millions d'euros en 2008) et revalorisée avec une priorité vers le « petit collectif » ;
- Un calendrier des mesures indiciaires et indemnitaires.

Nous avons enfin rappelé l'engagement des signataires de ce protocole 2004, dont l'administration, à savoir que l'essentiel de ces mesures doit être mis en place avant la fin de cette décennie (2010).

Au cours des débats, le DGPN a tenu à nous préciser :

- Qu'il fallait peut-être revoir l'examen de Major qui ne prend pas en compte la carrière du fonctionnaire.
- La prime de résultats exceptionnels sera pérennisée à 25 millions d'euros par an.
- La dernière revalorisation indiciaire des Gardiens de la Paix est bloquée pour l'instant à Bercy.
- Dans le cadre des effectifs et de la capacité opérationnelle, il fallait réfléchir à perdre certaines missions.
- Parité Police/Gendarmerie : globalement la parité était acquise mais au détriment de la Police Nationale.
- Deux projets incontournables seront traités : la fidélisation et le règlement des heures supplémentaires du CEA.

ALLIANCE Police Nationale a demandé une nouvelle réunion de cette commission de suivi avant la fin de l'année avec des groupes de travail par corps au préalable. Nous suivons tous ces dossiers et vous tiendrons informés de toutes nouveautés

(*étaient également présents aux côtés du Secrétaire Général : Jean Yves BUGELLI, Secrétaire Général Adjoint, Gérard DEMARCQ, Secrétaire Administratif Général et Denis JACOB, Conseiller Spécial).

Paris, le 30 juin 2008 – Le Bureau National